

Construire en CHANVRE a été créée pour rassembler des compétences et des énergies, échanger et confronter des expériences, faire évoluer et acquérir des savoir-faire et des connaissances, former de nouveaux professionnels.

C'est un lieu d'échanges, de réflexion et de progrès où chacun peut librement donner, partager et faire progresser un art de bâtir toujours plus en accord avec l'homme et la nature dans le respect des règles de la construction.

Construire en CHANVRE regroupe aujourd'hui des acteurs de toute la filière « construction chanvre » : laboratoires de recherche, producteurs, industriels de la première et de la deuxième transformations, prescripteurs, applicateurs ... et que ce soit par leur expérience, par leur implication ou par leur dimension, ces acteurs confirment la représentativité et la crédibilité de Construire en CHANVRE.

C'est à ce titre que Construire en CHANVRE a assuré le pilotage de la rédaction des Règles Professionnelles d'Exécution d'Ouvrage en Béton de Chanvre et le suivi de leur validation auprès des différents organismes qui les ont visées.

Ces Règles sont destinées à évoluer : n'hésitez pas à faire connaître vos avis et suggestions pour les éditions ultérieures.



## Les Règles Professionnelles d'Exécution d'Ouvrages en Béton de Chanvre



BP 6 F-89150 Saint Valérien  
tél. : 06 81 49 56 41  
fax : 03 86 97 72 87  
email : [construire.chanvre@wanadoo.fr](mailto:construire.chanvre@wanadoo.fr)

*Construire en CHANVRE est une association régie par la loi de 1901 ayant pour but de contribuer au développement harmonieux de l'utilisation de matériaux de construction à base de chanvre ou de tous autres végétaux pouvant s'utiliser avec des techniques similaires ou complémentaires.  
Siège social : IUMP - rue St-Martin-Es-Aire 10000 TROYES*

Édition 2007

Note d'information

# 3 Points sur les Règles Professionnelles d'Exécution d'Ouvrages en Béton de Chanvre

**L'édition de la première version des Règles Professionnelles d'Exécution d'Ouvrage en Béton de Chanvre marque une étape importante dans le développement de ce matériau.**

**Ces Règles ont été établies dans un souci permanent d'éviter tout désordre dans les ouvrages et il convient d'attirer l'attention sur trois points :**

- 1. La validation de ce premier texte de référence**
- 2. La fiabilité du contenu basée sur des acquis**
- 3. Les bases de ces Règles : bon fonctionnement du matériau et maîtrise de la mise en œuvre**

## 1. La validation du texte de référence

Les Règles Professionnelles d'Exécution d'Ouvrages en Béton de Chanvre ont été rédigées par un groupe de travail composé de 19 experts issus de toute la filière et impliqués dans le développement de ces techniques depuis de nombreuses années.

Elles ont ensuite été successivement soumises à l'approbation de trois organismes, à savoir :

- à un bureau de contrôle (APAVE)
- aux services techniques des différents corps de métiers qui composent le Conseil des Professions de la Fédération Française du Bâtiment (FFB)
- à la Commission Prévention Produit (C2P) de l'Agence Qualité Construction (AQC)

Chacun de ces organismes en a fait une ou plusieurs lectures critiques qui ont été suivies d'aménagements successifs avant de valider le texte.

**Les Règles Professionnelles d'Exécution d'Ouvrages en Béton de Chanvre constituent donc le premier texte de référence, fruit de plusieurs années de travail et de l'addition de compétences qui ne peuvent être remises en cause.**

## 2. La fiabilité du contenu

Les rédacteurs des Règles Professionnelles d'Exécution d'Ouvrages en Béton de Chanvre, conformément à la mission qui leur était fixée par le Comité de Pilotage (voir Page 2 de chacune des Règles), se sont attachés à ce que l'application de ces Règles permettent d'éviter tout désordre. Ils n'ont donc, au risque d'être restrictifs, pris en compte que des techniques qui ont largement prouvé leur pertinence. Les versions ultérieures prendront en compte l'évolution des connaissances.

**Les Règles Professionnelles d'Exécution d'Ouvrages en Béton de Chanvre ne proposent donc que des pratiques dont la fiabilité est largement vérifiée.**

## 3. Les bases du texte

Les Règles Professionnelles d'Exécution d'Ouvrages en Béton de Chanvre s'appuient sur deux éléments essentiels :

- La garantie de bon fonctionnement du matériau, et plus précisément du couple liant+granulat chanvre : cette garantie doit être apportée par le fournisseur qui spécifie les composants à utiliser, les performances obtenues et s'engage sur le bon fonctionnement du couple liant+granulat chanvre qu'il préconise. (Voir : *Préambule* et *Chapitre 2* de chacune des Règles et *Mesure des performances seuils des bétons de chanvre*)
- La maîtrise des produits et de la mise en œuvre dont l'applicateur doit faire preuve (Voir l'encadré *A retenir* du *Préambule* de chacune des Règles) : cette maîtrise peut s'acquérir dans des formations s'articulant autour du contenu des Règles Professionnelles d'Exécution d'Ouvrage en Béton de Chanvre, telles que celles proposées par Construire en Chanvre.

**Les Règles Professionnelles d'Exécution d'Ouvrages en Béton de Chanvre exigent la validation du bon fonctionnement des matériaux et des compétences des utilisateurs.**